

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Université Akli Mohand Oulhadj - Bouira -

X•0V•EX •KllE E:K:1A :llK•X - X:0EO:t -



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة أكلي محمد أولحاج

- البويرة -

'1' > 60 1/4

Institut de Technologie

*Département du Génie de l'Eau (DGE)*

**Polycopié de cours**

**Spécialité : Génie de la Formulation / Génie des Eaux**

**Niveau : 1<sup>ère</sup> Année Master**



---

---

## **Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

---

---

Cours & Examens corrigés

**Auteur : Dr. Hamou AIT ABBAS**

**Année Universitaire : 2022/2023**

---

Université Akli Mohand Oulhadj- Bouira  
Institut de Technologie  
Département du Génie de l'Eau

**Niveau :** 1<sup>ère</sup> année Master  
**Enseignant :** H. AIT ABBAS  
**Année Universitaire :** 2022-2023

---

---

## AVANT-PROPOS

*Ce polycopié est un support d'enseignement pour le module*

*« **Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité** »*

*destiné aux étudiants du deuxième cycle, 1<sup>ère</sup> année Master*

*professionnelle génie des procédés/Génie des Eaux.*

*Le présent document est divisé donc en deux parties : cours*

*et études d'exemples. La première partie est scindée en cinq*

*chapitres, elle débute avec les Notions d'Ethique & de*

*Déontologie. Ensuite, des détails sur la Recherche intègre et*

*responsable sont fournis. En outre, on explique les*

*fondamentaux de la propriété intellectuelle. Enfin, on*

*termine avec les Droit d'auteur*

*La deuxième section de ce document est consacrée à la*

*résolution des exercices et des sujets d'examen (EMD).*

## **Table des matières**

### **Chapitre (01) :Notions d'Ethique & de Déontologie**

I-	Introduction .....	14
	1.1.Définitions : Morale, éthique, déontologie .....	16
	1.2.Distinction entre éthique et déontologie .....	17
II-	Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS .....	18
	1. Principes fondamentaux de la charte d'éthique et de déontologie universitaires ....	18
	1.1. Intégrité et honnêteté. ....	18
	1.2. Liberté académique. ....	18
	1.3. La responsabilité et la compétence .....	18
	1.4. Le respect mutuel.....	18
	1.5. L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique .....	18
	1.6. Equité. ....	18
	2. Droits et obligations .....	19
	a- Droits et obligations de l'étudiant .....	19
	a.1- Droits de l'étudiant.....	19
	a.2- Devoirs de l'étudiant.....	20
	b- Droits et obligations de l'enseignant-chercheur .....	20
	b.1. Droits de l'enseignant-chercheur .....	20
	b.2. Obligations de l'enseignant-chercheur .....	21
	c- Droits et obligations du personnel administratif et technique. ....	22
	c.1. Droits du personnel administratif et technique.....	22
	c.2. Obligations du personnel administratif et technique.....	22
III-	Ethique et déontologie dans le monde du travail .....	23
	a- Confidentialité, Protection et Utilisation correcte des biens de l'entreprise ....	23
	<i>1.a. Biens et Installations de l'Entreprise</i> .....	23
	<i>1.b. Informations Confidentielles</i> .....	24
	<i>1.c. Propriétés Intellectuelles</i> .....	24
	b- Fidélité à l'entreprise, Responsabilité au sein de l'entreprise .....	24

---

b.1 Les Obligations Spécifiques.....	24
b.2 Les secrets .....	24
c- Conflits d'intérêt .....	24
d- Intégrité .....	24
e- La corruption .....	25
e.1 Les formes de la corruption .....	26
e.2 Conséquences de la corruption .....	26
e.3. Modes de lutte et sanctions contre la corruption .....	26
IV- Conclusion .....	27

## **Chapitre (II) : Recherche Intègre & Responsable**

I- Respect des principes de l'éthique dans l'enseignement et la recherche .....	29
I.1 Le Principe de Liberté de L'enseignement et de la Recherche .....	29
I.2 Le Principe de Responsabilité .....	29
I.3 Le Principe du Respect de la Personne .....	29
II- Responsabilités dans le travail d'équipe .....	30
a- Egalité professionnelle de traitement. ....	30
b- Comportement anti-discrimination. ....	30
c- La recherche de l'intérêt commun. ....	30
d- Obligations et recommandations dans la préparation de publications ..	31
e- Conduites inappropriées .....	31
III- Adopter une conduite responsable et combattre les dérives .....	32
a- Fraude scientifique. ....	32
b- Conduite contre la fraude. ....	32
c- Le plagiat. ....	33
c.1. Différentes Formes de Plagiat .....	33
c.2. Procédures pour éviter le plagiat .....	35
d- Détection et moyens de lutte contre le Plagiat .....	38

---

e- Sanctions Contre les Plagiaires.....	38
e.1. Cas des étudiants .....	38
e.2. Cas des enseignants .....	39
IV- Conclusion .....	40

## **Chapitre (03) : Fondamentaux de la propriété intellectuelle**

I- Introduction.....	42
II- Propriété industrielle. ....	43
III- Propriété littéraire et artistique. ....	43
IV- Règles de citation des références .....	43
1. Définition des Citations .....	44
2. Définitions des Références .....	44
V- Conclusion .....	49

## **Chapitre (04) : Droit d'Auteur**

I- Introduction .....	51
II- Droit d'auteur dans l'environnement numérique .....	51
a- La protection des créations des logiciels .....	51
<b>b-</b> La protection des créations des bases de données .....	54
c- Protection des données personnelles .....	55
III- Droit d'auteur dans l'internet et le commerce électronique .....	56
a- Droit des noms de domaine .....	56
b- Propriété intellectuelle sur internet .....	56
c- Droit du site de commerce électronique.....	57
d- Propriété intellectuelle et réseaux sociaux. ....	58

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

---

IV- Brevet .....	58
a- Définition .....	58
b- Droits dans un brevet .....	58
c- Utilité d'un brevet .....	59
d- La brevetabilité.....	59
e- Demande de brevet en Algérie et dans le monde. ....	59
V- Protection et valorisation de la propriété intellectuelle .....	60
a- Comment protéger la propriété intellectuelle. ....	60
b- Violation des droits et outil juridique .....	60
c- Valorisation de la propriété intellectuelle. ....	60
d- Protection de la propriété intellectuelle en Algérie. ....	61
VI-Propriété intellectuelle .....	61
a- Lien entre éthique et développement durable, économie d'énergie .....	61
b- Bioéthique et nouvelle technologies (Intelligence Artificielle, Progrès Scientifique, Humanoïdes, Robots, Drones). ....	61
VII- Conclusion.....	62
<b>Annexe : 03 Examens &amp; 04 Examens corrigés .....</b>	<b>64</b>

## **Le Programme Ministériel**

**Université de Bouira (UAMOB)**

**Semestre 2**

**Master professionnelle : Génie des Eaux**

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire hebdomadaire			Coeff	Crédit	Mode d'évaluation	
	Intitulé	CM	TD	TP			Contrôle Continu	Examen
UE Enseignements de découverte	Règles et Normes	22h30	0	0	1	1		X

### **Informations sur le cours**

**Institut de Technologie**

**Département :** Génie de l'Eau

**Public cible :** 1<sup>ère</sup> année Master, Spécialité Génie des Eaux/Génie de Formulation

**Intitulé du cours :** Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité

**Crédit :** 01

**Coefficient :** 01

**Enseignant:** Dr. AIT ABBAS Hamou

**Contact:** E-mail : [h.aitabbas@univ-bouira.dz](mailto:h.aitabbas@univ-bouira.dz)

## **Détails techniques du module**

### **1. Objectifs de l'enseignement:**

Développer la sensibilisation des étudiants aux principes éthiques. Les initier aux règles qui régissent la vie à l'université (leurs droits et obligations vis-à-vis de la communauté universitaire) et dans le monde du travail. Les sensibiliser au respect et à la valorisation de la propriété intellectuelle. Leur expliquer les risques des maux moraux telle que la corruption et à la manière de les combattre.

### **2. Connaissances préalables recommandées:**

Normes et règles d'éthique.

### **3. Contenu de la matière :**

<b>Numéro et Nom du chapitre</b>	<b>Contenu du Chapitre</b>	<b>Nombre de Semaine</b>
<b><u>Chapitre (01) :</u></b> <b>Notions d'Ethique</b> <b>&amp;</b> <b>de Déontologie</b>	I- Introduction  a- Définitions : Morale, éthique, déontologie  b- Distinction entre éthique et déontologie  II- Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS :  <b>1.</b> Principes fondamentaux de la charte d'éthique et de déontologie universitaires 1.1- Intégrité et honnêteté. 1.2- Liberté académique. 1.3- Respect mutuel. 1.4- Exigence de vérité scientifique, Objectivité et esprit critique. 1.5- Equité.  2- Droits et obligations de l'étudiant, de l'enseignant, du personnel administratif et	<b>03 semaines</b>

	<p>technique.</p> <p>III- Ethique et déontologie dans le monde du travail</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Confidentialité juridique en entreprise.</li><li>b. Fidélité à l'entreprise.</li><li>c. Responsabilité au sein de l'entreprise, Conflits d'intérêt.</li><li>d. Intégrité</li><li>e. Corruption</li></ul>	
<p><b><u>Chapitre (02) :</u></b> <b>Recherche intègre et responsable</b></p>	<p>I- Respect des principes de l'éthique dans l'enseignement et la recherche</p> <p>II- Responsabilités dans le travail d'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a- Egalité professionnelle de traitement.</li><li>b- Conduite contre les discriminations.</li><li>c- La recherche de l'intérêt général.</li><li>d- Conduites inappropriées dans le cadre du travail collectif</li></ul> <p>III- Adopter une conduite responsable et combattre les dérives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a- Fraude scientifique.</li><li>b- Conduite contre la fraude.</li><li>c- Le plagiat<ul style="list-style-type: none"><li>c-1- différentes formes de plagiat,</li><li>c-2- procédures pour éviter le plagiat</li></ul></li><li>d- détection du plagiat,</li><li>e- sanctions contre les plagiaires.</li></ul> <p>IV- Conclusion</p>	<p><b>03 semaines</b></p>
<p><b><u>Chapitre (3) :</u></b> <b>Fondamentaux de</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>I- Introduction</li><li>II- Propriété industrielle.</li><li>III- Propriété littéraire et artistique.</li></ul>	

<p>la propriété intellectuelle</p>	<p>IV- Règles de citation des références V- Conclusion</p>	<p><b>01 semaine</b></p>
<p><b><u>Chapitre (4) :</u></b> <b>Droit d'auteur</b></p>	<p>I- Introduction II- Droit d'auteur dans l'environnement numérique 1- Droit d'auteur des bases de données, 2- droit d'auteur des logiciels. 3- Protection des données personnelles.  III- Droit d'auteur dans l'internet et le commerce électronique a- Droit des noms de domaine. b- Propriété intellectuelle sur internet. c- Droit du site de commerce électronique. d- Propriété intellectuelle et réseaux sociaux.  IV- Brevet a- Définition. b- Droits dans un brevet. c- Utilité d'un brevet. d- La brevetabilité. e- Demande de brevet en Algérie et dans le monde.  V- Protection et valorisation de la propriété intellectuelle  a- Comment protéger la propriété</p>	<p><b>05 semaines</b></p>

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

	<p>intellectuelle.</p> <p>b- Violation des droits et outil juridique</p> <p>c- Valorisation de la propriété intellectuelle.</p> <p>d- Protection de la propriété intellectuelle en Algérie.</p> <p>VI-Propriété intellectuelle</p> <p>a- Lien entre éthique et développement durable, économie d'énergie</p> <p>b- Bioéthique et nouvelle technologies (Intelligence Artificielle, Progrès Scientifique, Humanoïdes, Robots, Drones).</p> <p>VII- Conclusion</p>	
--	--	--

**1. Mode d'évaluation :**

Examen : 100 %.

# **Nomenclature**

- **MESRS** : Ministère d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- **UET21** : Unité d'Enseignement Transversale du Semestre 2 portant le numéro 1.
- **OMPI** : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
- **PI** : Propriété Intellectuelle.
- **INAPI** : Institut National de la Propriété Industrielle.
- **PLA** : Propriété Littéraire et Artistique.
- **LMD** : Licence Master Doctorat
- **pp** : Page.
- **CATI** : Centre d'Appui Technologique et de l'Innovation.
- **IP** : Internet Protocol adress.
- **DNS** : Système du Nom de Domaine (**D**omain **N**ame **S**ystem),
- **WWW** : World Wide Web

# **Chapitre (01) :**

# **Notions d'Ethique**

# **&**

# **de Déontologie**

## **(03 semaines)**

---

---

**I- Introduction :**

Ces dernières années, les universités algériennes ont connu une très forte croissance de tous les indicateurs clés, tels que :

- le nombre d'établissements universitaires et leur répartition géographique,
- nombre d'étudiants et de diplômés,
- diversification des domaines (activités de formation et de recherche)

Expliquant, les caractéristiques les plus marquantes du développement de l'enseignement supérieur en Algérie sont liées à l'augmentation continue du nombre d'étudiants acceptés par l'université ainsi qu'à l'augmentation constante du nombre de sites implantés dans les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire algérien.

Rappelons les principaux repères statistiques de cette croissance, tant démographiques que géographiques [1].

Le nombre total de diplômés (licences et DES) était de 238 427 en 1995-1996 ; a presque doublé en 2001-2002 pour atteindre 543 863, et en 2004-2005 pour atteindre 721 833.

Le taux de croissance de cette main-d'œuvre varie d'année en année mais reste constamment élevé, par exemple [2]:

- en 1997-1998, le taux était de 18,9 % par rapport à l'année précédente,
- puis il a diminué à 9,7 % en 1998-1999
- et a augmenté à 16,7 % en 2001-2002.

Le nombre de villes universitaires est passé de 38 à 41 entre 2002-2003 et 2006-2007.

Par conséquent, la demande sociale d'enseignement supérieur suit une tendance croissante, comme le montrent les données ci-dessus.

Ce besoin social est dans une large mesure « satisfait », comme en témoigne l'augmentation de la proportion d'élèves dans la tranche d'âge correspondante, qui est passée de 12,1 % en 1995 à 21,8 % en 2005 [2].

L'un des signes les plus visibles en est l'augmentation et l'expansion des aspirations à accéder à l'enseignement supérieur ainsi qu'une augmentation significative de la proportion d'étudiantes dans les établissements d'enseignement supérieur.

La proportion de femmes parmi les diplômés universitaires était de 56,8 % en 2000, 58,6 % en 2003 et 62,9 % en 2004 [2].

Selon l'auteur [3], l'augmentation du nombre de villes où sont implantées des universités s'accompagne souvent de l'émergence dans ces villes d'impacts sociaux importants. Les bacheliers des régions où un centre universitaire est ouvert ou dans lesquelles un centre universitaire est intégré à une université ont tendance à orienter leurs choix de formation en fonction des disciplines.

Ainsi, cette tendance est plus forte chez les filles que chez les garçons, entre autres raisons parce que les parents féminins craignent que leurs filles soient forcées de s'éloigner d'elles, dans les résidences universitaires des grandes villes.

En outre, la capacité d'une personne à poursuivre des études supérieures dans son pays ou sa région d'origine a facilité la formation de ce que l'on pourrait appeler « l'élite » locale.

Entre autres, un nombre croissant de membres des professions libérales, juges, entrepreneurs ont des cours complets dans les écoles et collèges qui se déroulent dans la région où ils sont nés, et ceux qui exercent une carrière professionnelle ont également des cadres dans ce même domaine.

Par ailleurs, on peut observer que, dans une ville de taille moyenne, la présence d'établissements universitaires dont la population étudiante a généralement tendance à augmenter rapidement, non sans impacter les comportements socioculturels et relationnels caractéristiques des différents environnements de ces villes.

Par conséquent et selon le constat amené par l'auteur dans son travail [4], la croissance rapide de l'université crée également de nombreux dysfonctionnements dans :

- qualité et efficacité scientifiques,

- respecter les standards de la vie académique
- et contrôler les processus pour améliorer leur performance.

En effet, l'université exerce sa mission de formation et de recherche dans un environnement institutionnel et socio-économique qui a également connu de profondes mutations.

Cela nécessite :

- une réaffirmation de principes communs
- et l'adaptation des règles de fonctionnement capables d'assurer à la fois sa crédibilité pédagogique et scientifique.

Dans ce contexte, les membres de la communauté universitaire sont invités à partager une démarche éthique et méthodologique qui mène à la reconnaissance, sur le plan éthique et :

- les meilleurs comportements,
- et les meilleures pratiques universitaires.

### **1- Définitions :**

**1.1- Morale :** c'est la science du bien et du mal,

- c'est une théorie concernant le comportement humain dans la mesure où elle s'y intéresse en tant qu'objet.
- Il fait également référence aux coutumes, habitudes et codes de conduite qui sont acceptés et pratiqués par la société comme de bonnes choses [5].

**Ethique :** L'éthique est une approche visant à appliquer la meilleure solution fondée sur des valeurs :

- appris,
- admise
- et intégré

face à un problème donné et en tenant compte du contexte dans lequel se pose actuellement le problème [6].

**1.2- Déontologie :** ce mot provient du grec, deontos le devoir et logos le discours.

- Il s'agit d'une théorie des obligations morales et d'un code de conduite que les individus doivent respecter dans l'ensemble de la société [7].
- Dans un sens plus large aujourd'hui, il énonce simplement les devoirs imposés aux professionnels dans l'exercice de leur profession (Ces devoirs peuvent être formalisés sous la forme d'un ensemble de lois).

Alors que l'éthique définit des principes généraux ou des lois, l'éthique est la tendance des individus à agir selon des vertus, afin de rechercher la bonne décision dans une situation donnée.

- L'éthique n'intègre pas les contraintes des circonstances.
- L'éthique ignore les nuances, c'est binaire.
- L'éthique admet la discussion, le débat et le paradoxe.

## **2. Distinction entre Ethique et Déontologie**

• L'éthique fait référence à toutes les responsabilités et obligations imposées aux membres d'une organisation ou d'une association professionnelle. À l'instar des dispositions légales, les règles de déontologie s'appliquent de manière égale à tous les membres de l'équipe, dans toutes les situations de pratique [8]. L'autorité compétente est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de violation.

• Au contraire, l'éthique invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent ses actions et sur cette base à choisir le comportement le plus approprié.

---

---

**II- Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS [9]**

**2. Principes fondamentaux de la charte d'éthique et de déontologie universitaires**

**2.1 L'intégrité et l'honnêteté:**

La recherche de l'honnêteté et de la véracité implique de rejeter la corruption sous toutes ses formes. Ainsi, cette mission doit commencer par soi-même avant de s'étendre aux autres.

**2.2 La liberté académique :**

Les activités d'enseignement et de recherche universitaires n'auraient pas pu être conçues sans la liberté académique comme fondement. Ceci garantit, dans le respect des autres et dans toutes les consciences professionnelles, l'expression d'opinions critiques sans risque de censure ou de restriction.

**2.3 La responsabilité et la compétence :**

Les notions de responsabilité et de compétence se complètent.

Ils prospèrent grâce à la gestion démocratique et éthique de l'institution universitaire.

**2.4 Le respect mutuel**

Le respect des autres repose sur le respect de soi. Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'abstenir de toute forme de violence que ce soit symbolique, physique ou verbale.

**2.5 L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique**

La mission et la capacité de remettre en question les connaissances que l'Université transmet et produit reposent sur les principes fondamentaux de la recherche de la vérité scientifique et de la pensée critique.

**2.6 L'équité**

L'objectivité et l'équité sont des exigences nécessaires dans le processus d'évaluation, de promotion, de recrutement et de nomination.

---

---

**2. Droits et Obligations :**

**A/ Droits et obligations de l'étudiant :**

**1. Les droits de l'étudiant :**

- Qualité de l'enseignement, de la formation et de l'encadrement.
- Respect et dignité de la part de la communauté universitaire.
- Ne fait l'objet d'aucune discrimination liée au sexe ou à toute autre caractéristique.
- Liberté d'expression et d'opinion selon le règlement universitaire.
- Les supports de cours (ouvrages de référence, photocopiés, etc.) ainsi que le programme du cours doivent être mis à disposition.
- Évaluer de manière juste, impartiale et objective.
- La notation, accompagnée des réponses, de l'échelle de notation et, le cas échéant, de la consultation des copies doit être effectuée dans un délai raisonnable, ne dépassant pas le délai fixé par la commission scolaire.
- Présenter l'appel (s'il estime avoir eu tort de corriger la preuve).
- Le droit à la sécurité, à l'hygiène et aux précautions sanitaires nécessaires.
- Droit à l'information relative aux règles de procédure.
- Les étudiants ont accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à toutes les installations physiques nécessaires à une formation de qualité.
- Élire des représentants aux commissions éducatives.
- Créer, conformément à la loi applicable, des associations étudiantes à caractère scientifique, artistique, culturel et sportif.

**2. Les devoirs de l'étudiant :**

- Respecter la réglementation en vigueur.
- Respecter la dignité, l'intégrité et la liberté d'expression de la communauté universitaire.
- Respecter les résultats du jury d'essai.
- Obligation de fournir des informations exactes et exactes lors de votre inscription.
- Faites preuve de civilité et de bonne conduite dans toutes vos actions.
- Ne trichez jamais et ne recourez jamais au plagiat.
- Entretien des installations et équipements existants
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.

**B/ Droits et obligations de l'enseignant-chercheur :**

L'enseignant-chercheur a un rôle d'orientation dans la formation des cadres nationaux et participe au développement socio-économique du pays par la recherche.

**1. Les Droits de l'Enseignant- Chercheur :**

- L'accès à la carrière d'enseignant-chercheur doit être fondé sur la formation et l'expérience requises.
- Lorsque les enseignants-chercheurs sont amenés à exercer des fonctions administratives, ils doivent répondre à des exigences de respect et d'efficacité.
- L'évaluation ne doit porter que sur les critères académiques d'évaluation de l'enseignement, de la recherche et des autres activités professionnelles liées à l'école.
- L'Enseignant-Chercheur bénéficie de conditions de travail adéquates ainsi que des ressources pédagogiques et scientifiques nécessaires qui lui permettent de se consacrer pleinement à sa tâche.

**2. Les Obligations de l'Enseignant- Chercheur :**

- Doit être un exemple de compétence, de moralité, d'intégrité et de tolérance.
- Doit créer une image digne de l'université.
- Les enseignants-chercheurs ont la responsabilité de respecter les principes et obligations éthiques de l'université (agir avec soin, compétence, intégrité, loyauté).
- En cas de faute professionnelle, l'enseignant-chercheur doit en faire rapport à l'agence disciplinaire compétente.
- Sa principale responsabilité est d'assurer ses fonctions universitaires d'enseignant-chercheur.

A cet effet, il doit :

- ✓ Veiller au respect de la confidentialité des discussions et débats tenus dans les différentes instances auxquelles il participe.
- ✓ Faire preuve de conscience professionnelle dans l'exercice de ses fonctions.
- ✓ Contribuer à restaurer la fonction d'évaluation dans les activités éducatives et scientifiques à tous les niveaux.
- ✓ Respecter le principe de transparence et le droit de recours.
- ✓ Ne pas abuser du pouvoir que confère sa profession.
- ✓ N'utilisez pas votre statut académique et la responsabilité de l'université à des fins personnelles.
- ✓ Gérer honnêtement tous les fonds confiés à l'université, aux activités de recherche ou à toute autre activité professionnelle.
- ✓ Conserver la liberté d'action en tant qu'érudit.

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

- ✓ Combattre toutes les formes de discrimination liées au genre, à la nationalité, à l'origine ethnique, au statut social, à la religion, à l'opinion politique, au handicap et à la maladie.
- ✓ Obtenir l'évaluation la plus objective possible des acquis d'apprentissage des élèves.
- ✓ Basé sur son travail de recherche comme une recherche sincère de connaissances, dans le respect du principe de preuve et d'objectivité du raisonnement.
- ✓ Respecter le travail scientifique des collègues et le travail des étudiants et créditer l'auteur.
- ✓ De plus, le plagiat constitue une erreur grave et impardonnable pouvant entraîner la disqualification.
- ✓ Contribuer au respect de la liberté académique des autres membres de la communauté universitaire et accepter une confrontation équitable entre les différents points de vue.
- ✓ Faire preuve d'équité et d'objectivité dans l'évaluation professionnelle ou académique de ses collègues.

**C/ Droits et obligations de du personnel administratif et technique**

**Les droits du personnel administratif et technique :**

- Le personnel administratif et technique doit être traité avec respect, considération et équité.
- Ne doit subir aucun harcèlement ou discrimination au cours de son évolution de carrière.
- Il bénéficie de conditions adéquates qui lui permettent de remplir au mieux sa mission et, de ce fait, il bénéficie d'une formation continue et d'une amélioration constante de ses qualifications.

**1. Les obligations du personnel administratif et technique**

Les missions du personnel administratif et technique sont les suivantes :

- l'ensemble des conditions optimales qui permettent à l'enseignant-chercheur de remplir au mieux ses fonctions d'enseignement et de recherche et à l'étudiant de réussir son parcours universitaire.
- Les grands principes que chaque membre du personnel administratif et technique doit respecter et promouvoir, notamment :

*a- La compétence:* Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de la bonne utilisation des ressources et informations qui lui sont fournies.

*b- L'impartialité et le respect,*

*c- La confidentialité :* Les dossiers administratifs, techniques, pédagogiques et scientifiques doivent rester confidentiels.

*d- La transparence :* Le personnel exerce ses fonctions et les différentes activités qui en découlent de manière à permettre la transmission d'informations utiles aux membres de la communauté universitaire, la vérification des bonnes pratiques professionnelles et la possibilité d'en assurer la traçabilité.

**III. Ethique et déontologie dans le monde du travail [10]**

1. *Confidentialité, Protection et Utilisation correcte des biens de l'entreprise :* Tous les associés sont responsables de l'utilisation équitable des actifs de la société, y compris des informations confidentielles, exclusives et de tiers que la société a accepté de protéger.

*a- Biens et Installations de l'Entreprise :* Chaque associé est responsable de la préservation des actifs de la société et de leur bonne utilisation.

Le vol, la négligence et le gaspillage affectent directement les bénéfices de la Société.

---

Tous les actifs de la Société doivent être utilisés pour des activités commerciales licites.

**b- Informations Confidentielles :** Les informations confidentielles comprennent toutes les informations non accessibles au public qui pourraient être utiles à un concurrent ou préjudiciables à la Société ou à ses clients si elles étaient rendues publiques, telles que les informations relatives aux aspects financiers, commerciaux et techniques de l'Activité.

**c- Propriétés Intellectuelles :** La Société jouit de tous les droits légaux sur les idées, inventions et créations intellectuelles créées par les employés de la Société pendant qu'ils sont au sein de la Société.

## **2. Fidélité à l'entreprise, Responsabilité au sein de l'entreprise.**

### **2.1 Les Obligations Spécifiques :**

- **L'Obligation de Loyauté :** est l'obligation attachée au contrat de travail, obligeant le salarié à ne pas accomplir l'acte qui le pénalise.
- **L'Obligation de Discrétion :** Les salariés sont tenus à cette obligation par l'obligation de garder le secret professionnel vis-à-vis des tiers (clients, concurrents et dans certains cas autres salariés) de toutes les informations confidentielles dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de sa fonction.
- **L'Obligation de Réserve :** interdit aux salariés de critiquer ouvertement les décisions de leur employeur.

### **2.2 Les Secrets :**

**a- Le Secret Professionnel :** Il est strictement interdit aux salariés de divulguer des informations confidentielles (secrets commerciaux) liées à leurs activités professionnelles.

**b- Le Secret de Fabrication :** La divulgation des secrets de production est sanctionnée par le Code pénal.

**c- Conflits d'intérêt :**

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un individu se trouve responsable de prendre une décision ou d'exprimer une opinion dans l'application de critères objectifs sur un sujet donné, pour le bien commun ou les intérêts d'une personne en particulier, et pour l'intérêt de cette personne.

Une décision ou une opinion peut être guidée par l'intervention de critères subjectifs concernant ses propres intérêts, c'est-à-dire les intérêts qu'il peut tirer directement ou indirectement de cette opinion ou de cette décision.

Certains de ces conflits d'intérêts comprennent :

- Contrat avec vous-même
- Conflit de mission
- Passe-temps familial
- Cadeaux

**d- Intégrité :**

Agissez avec tact et rigueur dans toutes les situations et n'exprimez votre opinion que lorsque vous avez analysé la question objectivement et pouvez porter un jugement éclairé.

**e- La corruption :**

Mésusage du pouvoir, de l'autorité ou de fonctions publiques en vue de l'obtention d'avantages privés, d'extorsion, de trafic d'influence, de népotisme, de fraude, de paiements « de facilitation » ou de détournement de fonds.

***e.1. Les formes de la corruption :***

- Corruption d'agents publics nationaux et étrangers,
- Corruption dans le secteur privé,
- Trafic d'influence, extorsion,
- S'approprier et transférer d'autres biens,
- Chantage, favoritisme, népotisme.

**e.2. Conséquences de la corruption :**

Cela s'élève à des milliards de dollars chaque année, consommant des ressources rares et réduisant la capacité de développement des pays.

**e.3. Modes de lutte et sanctions contre la corruption :**

Quelques exemples ci-dessous illustrent comment lutter contre la corruption :

- Les pays qui réussissent à lutter contre la corruption verront leur légitimité considérablement renforcée aux yeux de leurs citoyens, ce qui renforcera la stabilité et la confiance.
- L'égalité de justice et d'équité pour tous est vitale pour la stabilité et le développement d'un pays. Cela contribue également à lutter efficacement contre la criminalité.
- Attirer l'attention du public, des médias et des pouvoirs publics sur les coûts de la corruption dans les services essentiels tels que la santé et l'éducation. Lorsque les services de base fonctionnent, c'est toute la société qui en profite.
- Promouvoir la stabilité économique en pratiquant une tolérance zéro envers la corruption. Un environnement commercial transparent et ouvert est le fondement d'une démocratie forte.

**IV- Conclusion :**

Dans le chapitre en cours, les notions d'éthique et de déontologie ont été bien détaillées. Pour le chapitre à venir, on abordera la recherche intègre et responsable.

# Chapitre (II) :

# Recherche Intègre & Responsable

(03 semaines)

## **I. Respect des principes de l'éthique dans l'enseignement et la recherche**

L'enseignement et la recherche, mission principale de l'Université, reposent sur le respect de valeurs non vertueuses, d'où découlent les normes de développement et de fonctionnement de l'ensemble de la communauté universitaire [11].

*“Le respect n’est pas une faiblesse. Mais la preuve d’une bonne éducation”*

### **I.1 Le Principe de Liberté de L’enseignement et de la Recherche**

- La liberté d'enseigner et de rechercher constitue la liberté académique.
- C'est une condition nécessaire à la recherche de la vérité car elle donne aux chercheurs la liberté d'identifier des méthodes permettant de résoudre des problèmes scientifiques.

### **I.2 Le Principe de Responsabilité:**

Ce principe aborde deux types de responsabilités :

- La première est plutôt mystérieuse, relative aux responsabilités des chercheurs envers la communauté universitaire.
- La deuxième responsabilité est plus intéressante d'un point de vue éthique.

Ce principe évoque la responsabilité envers la société et l'environnement.

### **I.3 Le Principe du Respect de la Personne**

- ✓ Agir avec respect signifie traiter les autres avec dignité et courtoisie.
- ✓ leur permettre de bénéficier d'une réelle écoute (nous prenons le temps nécessaire pour comprendre la personne et lui apporter l'attention appropriée).
- ✓ Toutes les formes de discrimination doivent être éliminées, qu'elles soient sociales, religieuses ou culturelles.

---

---

**II. Responsabilités dans le travail d'équipe [11]**

- ✓ Chercheur expérimenté chargé de former et d'encadrer des stagiaires, doctorants et jeunes chercheurs.
- ✓ Il assume également la responsabilité de chef de projet et de coordinateur de programme.
- ✓ Gérer les relations hiérarchiques, créer un environnement propice à l'acquisition de connaissances, respecter les collègues et reconnaître leurs contributions.

Par conséquent, ce chapitre formule des recommandations et attire l'attention sur certaines des obligations et réglementations qui régissent la gestion des ressources humaines :

**a- Égalité professionnelle de traitement :**

L'égalité est un droit fondamental, un principe républicain. Sa mise en œuvre est une question de justice.

**b- Comportement anti-discrimination :**

La discrimination inclut « le fait de favoriser ou de ne pas aimer quelqu'un en raison de certaines de ses caractéristiques ou de certains choix personnels qu'il fait.

**c- Rechercher des intérêts communs :**

La notion de bien commun n'a de sens que pour un groupe d'individus membres d'une communauté, comme un collectif, à laquelle ils sentent appartenir.

**d- Obligations et recommandations dans la préparation des publications :**

- ✓ Les données doivent être fiables, collectées équitablement et les résultats interprétés de manière rigoureuse et objective.
- ✓ Les protocoles expérimentaux doivent être entièrement documentés et ouverts pour permettre à d'autres groupes de les reproduire.

- ✓ Le choix de la cotation doit être approprié.
- ✓ L'auteur doit s'efforcer de citer l'ouvrage à la source des questions et arguments considérés.
- ✓ Évitez de diviser les résultats en plusieurs publications.
- ✓ La publication du même travail dans plusieurs revues n'est pas autorisée.

**e- Comportement inapproprié :**

- ✓ Déformer intentionnellement l'interprétation des données pour obtenir les résultats souhaités.
- ✓ Déformer/citer intentionnellement le travail d'un concurrent.
- ✓ Indication inexacte des progrès réalisés dans la publication de son propre travail (par exemple :

« manuscrit soumis » lorsqu'il n'est pas encore soumis ; mentionne « en cours » alors que le manuscrit n'a pas encore été accepté).

- ✓ Obtenir de manière inappropriée le statut de co-auteur d'une publication sans contribuer à la recherche.
- ✓ Désigner une personne comme co-auteur sans son consentement.

**III. Adopter une conduite responsable et combattre les dérives**

**a- Fraude Scientifique [12] :**

La fraude scientifique est un acte de tromperie dans le domaine de la recherche scientifique à des fins personnelles, causant parfois un préjudice à autrui.

Elle constitue une violation de l'éthique de la recherche et de la déontologie professionnelle en vigueur dans la communauté scientifique. L'expression « fraude scientifique » recouvre une grande variété de pratiques.

On considère généralement qu'il se présente principalement sous trois formes :

- ✓ Falsifier des données, notamment en modifiant les résultats d'une hypothèse.
- ✓ Production de données
- ✓ Plagiat.

**Quelques exemples de fraude dans l'enseignement :**

- ✓ L'exécution de travaux ou d'activités par d'autres fait l'objet d'une évaluation.
- ✓ Le recours à toute assistance non autorisée lors de l'inspection ou de l'exécution des travaux.
- ✓ Présenter la même œuvre dans différentes langues sans autorisation.
- ✓ Obtenir des questions ou des réponses d'examen par des moyens illégaux.
- ✓ Solliciter, demander, échanger des informations lors de l'examen.

**b- Conduite Contre la Fraude :** La lutte contre la fraude comporte de nombreux aspects, depuis la prévention, la détection et la sanction [12] :

**b.1- Prévention :**

- Qualité des documents juridiques
- Des procédures efficaces de contrôle et de surveillance sur site.
- Véritable audit interne dans la commission et les organismes partenaires.

**b.2- Détection et enquêtes :**

- Soyez prêt à faire appliquer la loi par les autorités compétentes et qualifiées aux sein des états.

- Coordonner et échanger de bonnes informations entre les services antifraudes.
- Culture antifraude, à travers des bases juridiques appropriées pour les enquêtes.

**b.3- Poursuites et sanctions :**

- La volonté et la capacité des autorités judiciaires nationales à poursuivre les cas de fraude.
- Cadre juridique approprié pour poursuivre les cas de fraude, notamment de fraude commise par des agents publics.
- Résoudre rapidement les litiges liés à la fraude devant les tribunaux pénaux des États.

**c- Le Plagiat :** Le plagiat consiste en l'appropriation d'un contenu (textes, images, tableaux, graphiques, etc.) sans le consentement de l'auteur ou sans citer la source. Il cible non seulement les publications mais aussi les thèses, rapports, etc. L'accès facile aux ressources Web a rendu populaire l'utilisation du « copier/coller » [2].

**c.1 Différentes Formes de Plagiat :** Selon la terminologie utilisée par Christiane Médaille (2005) (CEST-Jeunesse, 2005) <sup>2</sup>, il existe plusieurs types de plagiat. Elle cite quatre principales formes de plagiat :

- ✓ le "plagiat accidentel",
- ✓ le "plagiat intentionnel",
- ✓ le "cyberplagiat"
- ✓ et "l'autoplégat".

**1- Le plagiat accidentel :**

La cause du « plagiat accidentel », selon la défense des plagiaires, est souvent liée à la méconnaissance des règles, mais nul ne peut être considéré comme ignorant des règles d'usage en vigueur là où il réside, ainsi que de ses responsabilités en tant qu'étudiant universitaire.

Par conséquent, aucune des « excuses » données ci-dessous ne constitue un exemple acceptable :

- Manque de temps, manque de savoir-faire,
- manque de confiance ou de créativité, et de passivité,
- incompréhension des consignes.

**2- Le plagiat intentionnel :**

Plagiat intentionnel dans lequel un auteur « copie » intentionnellement son œuvre à partir du travail d'une ou plusieurs personnes.

**3- Le cyberplagiat :**

Le plagiat en ligne (ou le cyber-plagiat), qui consiste à copier-coller des informations sur le Web sans en préciser la source, est une forme moderne de plagiat apparue avec le développement des ressources disponibles sur Internet.

**4- L'autoplagiat :**

L'« auto-plagiat » désigne « la pratique consistant à attribuer un exemplaire d'un même ouvrage à différents enseignants lorsque le contexte s'y prête » ou à attribuer le même ouvrage à un même enseignant dans le cadre de plusieurs cours qui apprennent différemment.

Ce comportement est une forme courante de fraude mais n'est pas anodin.

**Voici quelques exemples de plagiat :**

- ✓ Copiez textuellement un passage d'un livre, d'un magazine ou d'un site Web sans guillemets et/ou sans en citer la source.
- ✓ Insérez des images, des graphiques, des données, etc, dans l'œuvre d'une source extérieure sans en préciser l'origine.
- ✓ Résumez l'idée originale de l'auteur dans ses propres mots sans citer la source.
- ✓ Traduire une partie ou la totalité du texte sans mentionner son origine.
- ✓ Réutiliser le travail créé sans le consentement du professeur.
- ✓ Utiliser le travail de quelqu'un d'autre et le revendiquer comme le vôtre.

**c.2 Procédures pour éviter le plagiat :** Pour éviter le plagiat, on peut procéder comme suit :

**1. Citations :**

- **Citation de Texte :** Une citation de texte doit être placée entre guillemets.

**Insertion d'illustrations :** Par illustration, nous entendons des images, des diagrammes, des tableaux, etc. Toutes les illustrations doivent être accompagnées de légendes.

- 2. la paraphrase :** comprend la reformulation des écrits de quelqu'un d'autre avec vos propres mots et phrases.

**Exemple :**

Le résumé (Abstract) de l'article suivant :

Ait Abbas Hamou; Rabhi Abdelhamid; Belkheiri Mohammed, « **RBF NN observer based adaptive feedback control for the ABS system under parametric uncertainties and modelling errors** », International Journal of Modelling, Identification and Control, Vol.35 No.4, pp.316 – 326, DOI: [10.1504/IJMIC.2020.114788](https://doi.org/10.1504/IJMIC.2020.114788), 2020.

Qui est le suivant :

“Abstract: An antilock braking (ABS) scheme control is a relatively difficult task due to its uncertain nonlinear dynamics. According to the requirement that the braking process must be fast and robust, we contribute to extending the universal function approximation property of the radial-basis-function (RBF) neural network (NN) to design both: (a) adaptive NN observer to estimate the tracking error dynamics; and (b) intelligent NN output feedback controller (OFC) that will overcome successfully the existing high uncertainties. Notice that the OFC is introduced to linearize the ABS nonlinear system, and the dynamic compensator is involved to stabilize the linearized system. The estimated states are used in the adaptation laws as an error signal. Simulations of the proposed control algorithm based adaptive RBFNN observer are conducted then compared to the Bang-bang controller to demonstrate its practical potential. Furthermore, its efficiency has been successfully confirmed through a robustness test.”

peut être paraphrasé comme suit :

“Due of its hazy nonlinear dynamics, controlling an antilock braking (ABS) scheme is a challenging operation. We make a contribution to extending the radial basis-function (RBF) neural network's (NN) universal function approximation property in order to design (a) an adaptive NN observer to estimate the tracking error dynamics and (b) an intelligent NN output feedback controller (OFC) that will successfully overcome the current high uncertainties. Be aware that the dynamic compensator is used to stabilize the linearized system after the OFC is introduced to linearize the ABS nonlinear system. The estimated states serve as an error signal in the adaption laws. The suggested control algorithm-based adaptive RBFNN observer is simulated. To show the potential of the proposed control algorithm-based adaptive RBFNN observer, simulations are run, and the results are compared to those of the Bang-Bang controller. Furthermore, a robustness test that was conducted to verify its effectiveness was successful.”

- 3. Renvois du texte vers la bibliographie (DOI) :** Le texte concerné, que vous avez rédigé à partir de travaux d'autres personnes est suivi d'un numéro qui correspond au numéro du document utilisé et cité en bibliographie.

**Exemple :**

L'article suivant :

Hamou AIT ABBAS, "A new adaptive deep neural network controller based on sparse auto-encoder for the antilock bracking system systems subject to high constraints", Volume23, Issue5, Pages 2145-2156, September 2021,

peut être référencié directement avec son proper DOI comme suit :

<https://doi.org/10.1002/asjc.2629>

- 4. Les sources bibliographiques :** A la fin d'un rapport, d'un mémoire, doit impérativement figurer la « bibliographie » qui liste tous les travaux utilisés : ouvrages, articles, sites web, normes, rapports...etc.

**Exemple :**

Dans l'article publié en Juillet 2015 :

Hamou Ait Abbas, Mohammed Belkheiri & Boubakeur Zegnini, "Feedback linearisation control of an induction machine augmented by single-hidden layer neural networks", international journal of control, Volume 89, 2016 - Issue 1, Pages 140-155, 15 Jul 2015,

<https://doi.org/10.1080/00207179.2015.1063162>

voici quelques references citées :

- f- Ait abbas, H., Belkheiri, M., & Zegnini, B. (2015). Feedback linearization control for highly uncertain nonlinear systems augmented by single-hidden-layer neural networks. Journal of Engineering Science and Technology Review, 8(2), 215–224. [Crossref], [Google Scholar]*

- g- *Aloliwi, B., Khalil, H.K., & Strangas, E.G. (2000). Robust speed control of induction motors: Application to a benchmark example. International Journal of Adaptive Control and Signal Processing, 14, 157–170. [Crossref], [Web of Science ®], [Google Scholar]*
- h- *Arcak, M., Seron, M., Braslavsky, J., & Kokotovic, P. (2000). Robustification of backstepping against input unmodeled dynamics. IEEE Transactions on Automatic Control, 45(7), 1358–1363. [Crossref], [Web of Science ®], [Google Scholar]*
- i- *Ba-Razzouk, A., Cheriti, A., Olivier, G., & Sicard, P. (1995, November). Field oriented control of induction motors using neural networks decouplers. In Proceedings of the IEEE 21st International Conference on Industrial Electronics, Control, and Instrumentation (Vol. 2, pp. 1428–1433). Orlando: IEEE. [Google Scholar]*

**d- Détection et moyens de lutte contre le Plagiat :** Les plus utiles pour ce type de « vérificateur de plagiat » sont les programmes gratuits disponibles sur Internet pour vérifier les documents électroniques.

Voici quelques vérificateurs gratuits de plagiat, exemples :

j- *Copyscape,*

k- *Plagiarisma,*

l- *Plagscan,*

m- *Small SEO Tools...*

**e- Sanctions Contre les Plagiaires :**

➤ **Cas des étudiants :**

✓ **L'article 35 de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016** stipule que [13] :

« Tout acte de plagiat relatif au travail scientifique et pédagogique demandé aux étudiants en thèse de licence, de maîtrise, de maîtrise et de doctorat, avant ou après soutenance, entraînera pour l'auteur :

- Annulation de la soutenance du concerné,
- soit retirer les droits de propriété acquis » [12].
- Traduire en justice l'auteur du plagiat.

Si le plagiat ou l'auto-plagiat concerne un travail réalisé au cours d'une formation (rapport de travaux pratiques, rapport de présentation, rapport de stage, etc.), son auteur verra son travail rejeté et ce travail pourra se voir attribuer la note 0, des mesures disciplinaires des peines pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent lui être prononcées.

➤ **Cas des enseignants et chercheurs permanents :**

✓ *Le décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 relatif au statut particulier de l'enseignant chercheur, chapitre 8, article 24*, classifie [14]:

" est une faute professionnelle du quatrième degré, la fait pour les enseignants-chercheurs d'être :

- l'auteur ou complice de tout acte de plagiat,
- Falsification des résultats
- ou fraude dans les travaux scientifiques énoncés dans une thèse de doctorat ou dans le cadre de toute autre publication scientifique ou pédagogique".

✓ **L'article 36 de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016** stipule que [13] :

«tout acte de plagiat lié aux travaux scientifiques et pédagogiques déclaré par les enseignants-chercheurs, les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les chercheurs permanents dans les activités éducatives éducation et sciences, les mémoires de maîtrise et de doctorat et autres projets de recherche ou travaux d'accréditation universitaire, ou tout autre travail scientifique ou des publications pédagogiques dûment notées, dans ou après la soutenance, la révision ou la publication, exposent son auteur aux risques de :

- Annuler la soutenance du concerné,
- soit retirer le titre existant, être dégradé, expulsé ou même retiré de la fonction qu'on occupe.
- soit annuler ou retirer la publication ».

**IV- Conclusion :**

Dans le chapitre en cours, des notions de la recherche intègre ont été introduites telles que le plagiat, la fraude scientifiques, ...etc. Dans le chapitre à venir, on se focalisera sur les fondamentaux de la propriété intellectuelle.

# Chapitre (03) :

## Fondamentaux de la propriété intellectuelle

**(01 semaine)**

## 1. Introduction

D'après l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) «La propriété intellectuelle fait référence aux créations de l'esprit (tout ce que l'intellect et l'imagination lui ont permis de créer), notamment les inventions, les œuvres littéraires et artistiques ainsi que les expressions d'intérêt, les symboles, les noms, les images et les dessins utilisés dans le commerce.

Une œuvre n'étant pas naturellement protégée, elle peut être copiée, nécessitant ainsi une protection juridique :

- C'est le rôle des droits de propriété intellectuelle.

Ces droits permettent aux créateurs de :

- accepter les risques,
- Temps d'investissement
- de l'argent pour créer une œuvre ou une invention, pour récolter les fruits légalement.

C'est une reconnaissance morale et financière.

En échange, le créateur donne au public le droit d'accès à sa création. Elle peut ainsi être exploitée par des entreprises ou par des particuliers.

La propriété intellectuelle concerne d'une part :

1. la **propriété littéraire et artistique** (droit d'auteur, droit relatif aux bases de données)
2. et d'autre part la **propriété industrielle** (protection des inventions, des connaissances techniques).

Elle est régie par le Code de la Propriété Intellectuelle qui reconnaît les droits de propriété sur les œuvres intellectuelles ou esthétiques et sur les inventions techniques.

---

---

## **II. Propriété industrielle**

La propriété industrielle est un ensemble de privilèges qui ont pour caractéristique commune de conférer à leur propriétaire des droits d'exploitation exclusifs, protégés par la loi, à la manière d'un véritable monopole.

Cette valeur est encore plus grande à l'époque actuelle, caractérisée par des développements technologiques rapides, une expansion du marché et l'émergence constante de nouveaux produits ou services.

Les droits de propriété industrielle sont divisés en deux groupes :

- ❖ D'une part, les questions liées aux signes distinctifs, principalement les marques.
- ❖ D'autre part, les inventions liées à la créativité industrielle, principalement les brevets, les dessins et modèles industriels.

## **III. Propriété Littéraire et Artistique :**

On compte les droits d'auteur et droits d'artiste :

- Le droit d'auteur protège les œuvres littéraires et artistiques telles que les romans, les poèmes et les pièces de théâtre, les compositions, les œuvres musicales, les œuvres artistiques telles que les dessins, les peintures, les photographies et les sculptures, ainsi que d'autres œuvres d'art architecturales.
- Les droits voisins du droit d'auteur sont les droits appartenant aux artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations, aux producteurs de phonogrammes sur leurs phonogrammes et aux organismes de radiodiffusion concernant les programmes de radio, leur télévision.

## **IV. Règles de Citation des Références :**

Lors de la rédaction d'un ouvrage, il est essentiel de citer les sources et de se référer à tous les documents sur lesquels nous basons notre texte.

## **1. Définition des Citations**

Une citation est un extrait d'un document qui est souvent utilisé pour illustrer ou étayer ce qui est dit dans l'ouvrage. Les sources absolues doivent être indiquées sous forme abrégée avec des citations et sous forme complète dans la liste de références.

Il existe deux types de citations :

- Citations directes,
- et citations indirectes :

**a- Les Citations directes** : ils répètent chaque mot de l'auteur. Ils sont mieux utilisés lorsqu'on craint de déformer la pensée de l'auteur en résumant son texte ou pour souligner le caractère important de ses affirmations, suggestions ou commentaires.

**b- Les Citations indirectes** : comprend la paraphrase, ce qui signifie rapporter les mots de l'auteur original dans vos propres mots.

## **2. Définitions des Références**

Tous les ouvrages cités dans le texte doivent être inclus dans la liste de références. Cette dernière est obligatoire et figure à la fin des travaux.

Noter bien que dans une liste, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteur ou de titre, sans distinction entre genres de documents (livres, articles, brochures, documents inédits, édition, support multimédia et sites Internet).

### **Exemple :**

Dans l'article suivant :

*SEGHIOR, Abdellatif, ABBAS, Hamou Ait, CHOUDER, Aissa, et al. Deep learning method based on autoencoder neural network applied to faults detection and diagnosis of photovoltaic system. Simulation Modelling Practice and Theory, vol. 123, p. 102704, <https://doi.org/10.1016/j.simpat.2022.102704>, 2023.*

Les références sont classées en ordre alphabétique :

**[01]** *H. A. Abbas, B. Zegnini and M. Belkheiri, "Neural network-based adaptive control for induction motors", Systems Signals & Devices (SSD) 12th International Multi-Conference on, pp. 1-6, 2015, March, 2015.*

**[02]** *H. A. Abbas, M. Belkheiri and B. Zegnini, "Feedback linearisation control of an induction machine augmented by single-hidden layer neural networks", International Journal of Control, vol. 89, no. 1, pp. 140-155, 2016.*

**[03]** *H. Ait abbas, M. Belkheiri and B. Zegnini, "Radial Basis Function Neural Network-based Adaptive Control of Uncertain Nonlinear Systems", 3rd International Conference on Control Engineering and Information Technology (CEIT'2015), 25-27 May, 2015.*

**[04]** *M. Belkheiri, H. Ait abbas and B. Zegnini, "Feedback Linearization Control of Nonlinear Uncertain Systems Using Single Hidden Layer Neural Networks", The 11th IEEE International Multi-Conference on Systems Signals and Devices, 11-14 Février 2014.*

**[05]** *T. Hägglund, PID controllers: theory design and tuning, vol. 2.*

**[06]** *Michel Pinard, Commande électronique des moteurs électriques, paris, Dunod, 2004.*

**[07]** *S. Moussavi, M. Alasvandi and S. Javadi, "Speed control of permanent magnet DC motor by using combination of adaptive controller and fuzzy controller", International Journal of Computer Applications, vol. 52, pp. 11-15, 2012.*

**[08]** *Z. Tir, O. Malik, H. Cherif, Y. Bekakra and A. Kadrine, "Implementation of a Fuzzy Logic Speed Controller For a Permanent Magnet DC Motor Using a Low-Cost Arduino Platform", 5 th international conference on Electrical Engineering-Boumerdes , October 29-31, 2017.*

**[09]** *J. Velagic and A. Galijasevic, "Design of fuzzy logic control of permanent magnet DC motor under real constraints and disturbances", 2009 IEEE Control Applications (CCA) & Intelligent Control (ISIC), pp. 461-466, 2009.*

Par conséquent, on constate que l'ordre alphabétique est respecté.

➤ *Comment introduits des Références par Type de Documents ? :*

On distingue deux types de documents : les périodiques et les non-périodiques.

**a- Périodique** : Les périodiques comprennent tout ce qui est publié à intervalles réguliers : revues, magazines...etc.

**Exemple Article de Revue** : La référence à la forme générique suivante :

- Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année de publication). Titre de l'article. *Titre du périodique, numéro du volume, pagination.*

**Exemple :**

« H. A. Abbas, M. Belkheiri and B. Zegnini, "Feedback linearisation control of an induction machine augmented by single-hidden layer neural networks", **International Journal of Control**, vol. 89, no. 1, pp. 140-155, 2016.».

**b- Non-périodique** : Cette catégorie comprend les livres, les chapitres de livres, les thèses et mémoires, les communications dans un congrès, les sites Internet, les supports de cours, les images et tableaux, les articles de loi...etc.

- 1- Livre** : La référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année de publication). *Titre : sous-titre.* Lieu de publication, Pays : Maison d'édition.

**Exemple :**

*Michel Pinard, Commande électronique des moteurs électriques, paris, Dunod, 2004.*

- 2- Chapitre de livre** : « Dans » indique qu'il s'agit d'un chapitre de livre.

La référence contient les éléments suivants :

- Nom de l'auteur du chapitre,
- Initiale du prénom.

- (Année de publication).
- Titre du chapitre.
- Initiale du prénom de l'auteur de l'ouvrage.
- *Titre de l'ouvrage*
- mention abrégée « pp. » suivie de la pagination.
- Lieu d'édition,
- Pays : Editeur.

**Exemple :**

**HARTL Daniel L., CLARK Andrew G. Population substructure. In: Principles of population genetics.p.111-162. 3rd ed. Sunderland, USA :Sinauer Associates, 1997.**

**3- Thèse, Mémoire :** La référence contient les éléments suivants :

- Nom de l'auteur,
- Initiale du prénom.
- Année de soumission.
- *Titre du mémoire* (Mémoire de master inédit ou Thèse de doctorat inédite).
- Nom de l'institution,
- Pays.

**Exemple :**

**TOUAL. B. (2018) « Modélisation et simulation des systèmes électromécaniques », Thèse de Magistère en Electrotechnique, Université de Bouira, Algérie.**

**4- Communication dans un congrès :** La référence contient les éléments suivants :

- Nom de l'auteur,
- Initiale du prénom.
- Année, mois du congrès.
- *Titre de la communication.*
- Communication présentée au Xème congrès,
- Lieu du congrès,

- Pays.

**Exemple :**

*M. Belkheiri, H. Ait abbas and B. Zegnini, "Feedback Linearization Control of Nonlinear Uncertain Systems Using Single Hidden Layer Neural Networks", The 11th IEEE International Multi-Conference on Systems Signals and Devices, 11-14 Février 2014, Barcelone-Spain.*

**5- Cours et support de cours :** Les photocopiés, présentations PowerPoint, notes de cours...etc. non diffusés/non consultables n'apparaissent pas dans la liste de références. Ils sont uniquement indiqués dans le texte comme des communications personnelles en ajoutant le type de document entre crochets carrés ([Photocopie], [Présentation PowerPoint], etc.), suivi de la date.

La référence contient les éléments suivants :

- Nom de l'auteur,
- Initiale du prénom.
- Année.
- *Titre*
- Type de support.
- Repéré à URL.

**Exemple :**

*Dr. Redouane OUZEGGANE, « Support de cours Cours (Informatique I & Informatique II - LMD) », Université Abderrahmane Mira-Bejaia, Janvier 2022, Repéré à :*

<https://elearning.univ-bejaia.dz/course/view.php?id=7944>

**6- Site Internet :** La référence contient les éléments suivants :

- Nom de l'auteur,
- Initiale du prénom.
- Année.
- Titre.

- Repéré à URL.

**Exemple :**

Saida IAICHOUCHEM, « Cours anglais technique, *Université Abderrahmane Mira-Bejaia, Janvier 2022, Repéré à : <https://elearning.univ-bejaia.dz/course/view.php?id=10802>*

**V- Conclusion :**

Dans ce troisième chapitre, les fondamentaux de la propriété intellectuelle ont été abordés avec même des exemples illustratifs. Ainsi, trois grands axes ont été détaillés à savoir, la propriété industrielle, la propriété littéraire et artistique, ainsi que les règles de citation des références (ouvrages, articles scientifiques, communications dans un congrès, thèses, mémoires, ...)

# **Chapitre (04) :**

# **Droit d'Auteur**

**(05 semaines)**

## **I. Introduction :**

Le droit d'auteur est défini comme étant un droit reconnu par la loi et accordé à un auteur, un compositeur, un éditeur ou un distributeur pour le droit exclusif de publier, produire, vendre ou distribuer une œuvre littéraire, musicale ou artistique. La création est donc protégée dès le jour où elle a été créée [15].

Pour bénéficier de la protection du droit d'auteur, l'œuvre doit simplement être originale, c'est-à-dire qu'elle doit porter l'empreinte de la personnalité de l'auteur (cette condition est largement appréciée dans le cas des logiciels par exemple).

Le droit d'auteur accorde à son titulaire deux types de droits [16]:

### ➤ **L'une morale :**

- Permet à l'auteur de faire respecter l'intégrité de l'œuvre et de s'opposer à toute divulgation non autorisée.
- Ce droit est protégé pour toujours.
- Ça ne se vend pas.

### ➤ **Autres patrimoines :**

- Accorde des droits exclusifs d'exploitation économique de l'œuvre.
- Leur durée de protection prend fin soixante-dix ans après le décès de l'auteur.
- A l'issue de cette période, l'œuvre sera dans le domaine public.

## **II. Droit d'auteur dans l'environnement numérique**

L'émergence d'Internet a bouleversé les modes de consommation des œuvres, mais le droit d'auteur continue de s'appliquer même sur Internet, si bien que les juges n'ont pas hésité à condamner les utilisateurs pour contrefaçon [17].

Sur Internet comme ailleurs, ces principes peuvent être appliqués sans difficulté :

Par exemple, la numérisation d'une œuvre sera analysée comme une copie au sens de l'article L122-3 du Code de la propriété intellectuelle [18].

### **1- La protection des créations des logiciels [19]**

Un logiciel comprend tous les programmes, processus et règles, et éventuellement la documentation, impliqués dans le fonctionnement d'un ensemble de données. Le logiciel occupe désormais une place importante dans l'économie numérique, en effet, il est embarqué dans de nombreuses machines et est devenu incontournable.

C'est pourquoi il est nécessaire de savoir quelle protection est accordée au logiciel, mais la réponse à cette question n'est pas claire, car on peut hésiter entre une protection accordée par le droit des brevets, le droit d'auteur ou encore créer un mode spécifique pour le logiciel.

Finalement, la protection du droit d'auteur a été retenue.

Les logiciels protégés peuvent être des micro-logiciels, des programmes d'exploitation ou des applications. Cela peut être générique ou fabriqué sur commande. La protection du droit d'auteur couvre l'architecture du logiciel, les séquences d'instructions, le code objet et source ainsi que les interfaces logiques. Le logiciel est protégé pendant 70 ans à compter de sa publication.

- **La protection au titre des droits d'auteur :** Les logiciels sont protégés au titre de la propriété littéraire et artistique (PLA).

#### **- *Le droit moral :***

Le droit de divulgation est limité en matière de logiciels. En effet, les logiciels sont souvent créés pour les employeurs, ils doivent donc pouvoir les utiliser comme ils le souhaitent.

Le créateur pourra toutefois s'opposer à cette divulgation mais s'exposera alors à des sanctions au titre de sa responsabilité contractuelle.

Comme toute autre œuvre intellectuelle, l'auteur a le droit de revendiquer le droit d'auteur sur son œuvre. Ainsi, il pourra voir son nom mentionné dans toute communication relative au logiciel mise à la disposition du public.

Enfin, le droit à l'intégrité de l'œuvre est limité. Uniquement applicable dans 2 cas :

- Si le logiciel est modifié pour porter atteinte à l'honneur et à la réputation de l'auteur.
- Si un tiers viole le logiciel, quelles qu'en soient la forme et les conséquences.

- ***Les droits patrimoniaux :***

Côté logiciel, la copie doit être autorisée, tout comme le droit d'auteur traditionnel. Cependant, cela se présente comme une licence d'utilisation. Il permet aux utilisateurs d'effectuer toutes les opérations nécessaires à l'utilisation du logiciel.

Autre spécificité du logiciel, le titulaire de la licence d'utilisation peut créer des copies de sauvegarde. Toutefois, l'exception de copie privée ne s'applique pas.

De même, la décompilation est autorisée. L'acheteur d'une licence d'utilisation a accès au code source du logiciel, ce qui permet l'interopérabilité avec d'autres logiciels.

➤ **Les objets de la protection :**

Certains éléments d'un programme bénéficient de la protection des droits d'auteur, notamment le code source et le code objet.

Les composants du logiciel protégés par le droit d'auteur sont :

- Préparer les matériaux de conception.

- Programme : Code source et code objet du logiciel.
- Manuel d'utilisation.
- Page écran : représentation graphique du logiciel, à l'aide de dessins, d'icônes, etc.

➤ **Protection contre la copie de logiciels :**

Les principaux systèmes de protection des logiciels sont :

- Protection du matériel grâce aux serrures électroniques attribuées au système.
- Les logiciels peuvent être copiés mais sans dongle (dispositif anti-copie et anti-intrusion) ils ne peuvent pas fonctionner.
- Installez le logiciel en utilisant des méthodes qui ne peuvent pas être copiées localement.

**2- La protection des créations des bases de données [20]**

Une base de données est un ensemble d'ouvrages, de données ou d'autres éléments indépendants, classés systématiquement ou méthodiquement (répertoires d'adresses, dictionnaires et encyclopédies de toutes sortes, pages Internet, etc.) et accessibles individuellement par voie électronique ou par tout autre moyen signifier. Par exemple, il pourrait s'agir d'une base de données d'annuaire.

Les droits des producteurs de bases de données protègent le contenu de la base de données depuis sa création. La création d'une base de données ou la présentation de son contenu doit démontrer un investissement financier, matériel ou humain important. Les droits du fabricant protègent la base de données pendant 15 ans à compter du moment où la base de données est complétée ou à compter de la première mise à disposition du public.

Au titre de ce régime spécifique, et en vertu de l'article L342-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, « *Le producteur de bases de données à le droit d'interdire* [18]:

- 1- *L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support.*
- 2- *La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme. Ces droits peuvent être transmis ou cédés ou faire l'objet d'une licence. Le prêt public n'est pas un acte d'extraction ou de réutilisation ».*

### **III- Protection des données personnelles [21]**

Données personnelles correspondant à toute information relative à une personne physique identifiée ou pouvant être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments propres à cette personne.

Données personnelles permettant l'identification (ou la désignation de données) correspondant au nom, prénom, adresse (physique et électronique), numéro de téléphone, lieu et date de naissance, numéro de sécurité sociale, numéro de carte de paiement, plaque d'immatriculation, photo, empreinte digitale, ADN, etc.

- **Les principes clés de la protection des données personnelles :** La loi Informatique et Libertés définissent les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données personnelles. Il garantit également certains droits aux personnes concernées.
- ✓ **Le principe de finalité :** Les données personnelles ne peuvent être collectées et traitées que pour des utilisations spécifiques et licites.
- ✓ **Le principe de la pertinence :** Ne peut collecter que les données absolument nécessaires pour atteindre l'objectif : C'est le principe de minimiser la collecte.

- ✓ **Le principe de la conservation** : Cette durée de conservation doit être déterminée au préalable par le responsable du traitement, en tenant compte d'éventuelles obligations de conservation de certaines données.
- ✓ **Le principe des droits** : Les données relatives aux personnes physiques peuvent être collectées à la condition essentielle qu'elles aient été informées de l'activité.

Ces personnes disposent également du droit d'accès à ces données, du droit de les rectifier et enfin du droit de s'opposer à leur utilisation.

- ✓ **Le principe de la sécurité** : Le responsable de traitement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données qu'il a collectées mais aussi leur confidentialité.

## **1- Droit d'auteur dans l'internet et le commerce électronique [30]**

### **a- Droit des noms de domaine**

Chaque ordinateur relié à Internet possède une adresse électronique, représentée par une suite de quatre chiffres séparés par des points. Mais, un système a été réalisé, permettant de faire correspondre à chaque adresse IP une adresse symbolique composée de mots entrecoupés de points : il s'agit du **Système du Nom de Domaine (Domain Name System DNS)**, organisé en zones de nommages nationales et internationales.

Le Nom du Domaine (ND) se compose de trois parties, séparées par des points :

1. Un **préfixe**, exemple : « http : //www »
2. Un **radical**, choisi par le déposant, exemple : « yahoo ».
3. Un **suffixe**, également appelé extension, exemple : « .com » ou « .fr ».

### **b- Propriété intellectuelle sur internet**

Certaines précautions sont nécessaires pour protéger le site Internet des abus. Ils peuvent donc être liés à la protection de vos droits de propriété intellectuelle. Si nous ne développons pas

des stratégies appropriées pour protéger nos actifs de propriété intellectuelle dès que possible, nous risquons de perdre les droits légaux qui y sont liés.

Il faut donc :

- Procéder à l'enregistrement de notre marque,
- Breveter des techniques commerciales en ligne dans les pays où une telle protection existe.
- Procéder à l'enregistrement de notre site Web et le matériel protégé au titre du droit d'auteur.

### **c- Droit du site de commerce électronique**

La loi sur le commerce électronique est une nouvelle loi en raison de la révolution technologique actuelle utilisée pour faire appliquer cette loi.

Le commerce électronique (y compris le e-commerce, et même le cyber-commerce) est l'échange monétaire de biens, de services et d'informations via des réseaux informatiques.

Ensuite, le commerce électronique implique la signature d'un contrat de vente ou de service, et les conditions de formation et de mise en œuvre de ce contrat devront être clairement énoncées.

Le e-commerce présente trois caractéristiques :

- **Immatérialité** : Le contrat est conclu de manière totalement immatérielle.
- **Interactivité** : C'est grâce à lui que le multimédia connaît ses vraies dimensions. Cela a des implications juridiques.
- **Internationalité** : Cela vient du fait que le protocole IP est universel et permet la communication entre des ordinateurs situés de deux côtés du monde.

---

---

**d- Propriété intellectuelle et réseaux sociaux.**

L'apparition des réseaux sociaux a permis d'accéder facilement et rapidement aux œuvres protégées par le droit d'auteur. En effet, la publication d'œuvres protégées sans l'autorisation de l'auteur est passible de contrefaçon, tout comme l'usage de marques.

**IV- Brevet**

**a- Définition**

Selon le cadre de l'INAPI [22], les brevets, également appelés brevets d'invention, constituent le moyen le plus courant de protéger les droits des inventeurs.

Un brevet est un droit exclusif que l'État accorde au propriétaire pour protéger son invention et lui permet de l'utiliser et de l'exploiter, en empêchant son utilisation par des tiers sans son autorisation. S'il choisit de ne pas exploiter son brevet, il peut le vendre ou en céder les droits à une autre entreprise afin qu'il puisse être commercialisé sous licence.

En d'autres termes, un brevet comprend un droit accordé par l'État à l'inventeur d'interdire à des tiers d'exploiter son invention par des moyens commerciaux pendant une période limitée, généralement 20 ans à compter de la date de dépôt du brevet.

**b- Droits dans un brevet**

Faisant partie du droit privé au sein du droit économique, le droit des brevets est une partie indispensable du droit de la propriété industrielle qui tire son origine du droit de la propriété intellectuelle comme le droit des marques et le droit des dessins et modèles.

Ce domaine juridique comprend toutes les lois et décrets liés à l'exploitation des inventions.

Sa définition permet de comprendre sa portée et son champ d'application [23].

***Le droit des brevets est un droit de propriété industrielle obtenu après dépôt d'un brevet auprès d'une autorité publique. Le droit exclusif d'exploiter l'invention concernée appartient à la personne qui possède légalement le titre d'inventeur et de propriétaire.***

**c- Utilité d'un brevet**

Un brevet vous donne l'exclusivité, ce qui signifie un contrôle absolu sur une invention.

Ce contrôle donne donc une certaine valeur à l'invention :

- Il ne sera donc pas possible de copier ou d'imiter l'invention brevetée.
- Il donne à son propriétaire « le droit exclusif, la capacité et le privilège de produire, construire, exploiter et vendre à des tiers afin qu'ils puissent l'exploiter, l'objet de l'invention» [24].

**d- La brevetabilité**

La brevetabilité est l'acceptabilité ou non d'une demande de brevet. En Algérie, elle est évaluée par l'INAPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Cet organisme assure donc la conformité des exigences.

Une personne cherchant à obtenir un brevet pour obtenir le droit exclusif d'exploiter son invention doit répondre à tous les critères de brevetabilité pour que son invention soit effectivement brevetée et donc protégée.

**e- Demande de brevet en Algérie et dans le monde.**

Pour déposer une demande de brevet que ce soit en Algérie ou à l'international, quatre critères de brevetabilité d'une innovation sont requis :

- Il doit s'agir d'*une solution à un problème technique* : Cela résout un problème qui peut être clairement énoncé.
- Il doit être *neuf* : Aucune amélioration similaire n'a fait l'objet d'une demande de brevet ou n'a été divulguée publiquement.
- Il stimule les *activités créatives* : Ce n'est pas une solution évidente à un problème pour les acteurs de l'industrie concernés.

- Utilisé dans l'*industrie* : Il faut effectivement pouvoir le créer ou l'utiliser.

## **V- Protection et valorisation de la propriété intellectuelle**

Dès le dépôt de la déclaration auprès de la commission de la propriété intellectuelle, celle-ci accusera réception et attribuera un numéro de référence à la demande. Il examine la demande et évalue le potentiel de propriété intellectuelle, sur la base des recherches du CATI et de l'incubateur de l'Université de Bouira, décide de la protection et de la valorisation de la création et vous informe de sa décision dans un délai n'excédant pas un mois.

Si la décision est positive, le bureau CATI assurera la protection intellectuelle et l'incubateur assurera le développement commercial [25].

### **a- Comment protéger la propriété intellectuelle (Existe-t-il une protection temporaire pour un dessin et/ou un modèle industriel ?)**

Selon la loi algérienne, tout dessin ou modèle figurant dans une exposition officielle ou reconnu comme tel bénéficie d'une protection temporaire.

Si le propriétaire effectue un dépôt dans les six mois à compter de la date d'exposition du dessin ou modèle, accompagné d'un certificat de garantie délivré pendant la période d'exposition, il bénéficie du droit de priorité [25].

### **b- Violation des droits et outil juridique**

Plusieurs articles de l'Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003 (voir [26] pour plus de détails) stipulent sur la violation et la protection des droits d'auteurs et droits voisins.

### **c- Valorisation de la propriété intellectuelle.**

En termes de marketing, évaluer la valeur de la propriété intellectuelle s'apparente à l'estimation de la rentabilité d'un produit avant sa commercialisation, même s'il est difficile de prédire avec précision le succès technologique ou commercial du produit, voire sa commercialisation.

Cette incertitude est caractéristique des secteurs de haute technologie en général. Une stratégie basée sur une lecture complète du projet facilitera l'ajustement du portefeuille en effectuant son optimisation dans le sens d'identifier les principaux actifs [27].

#### **d- Protection de la propriété intellectuelle en Algérie.**

La loi protège les inventions nouvelles, résultant d'une activité inventive et susceptible d'application industrielle. L'INAPI délivre les brevets après examen.

### **VI- propriété intellectuelle**

#### **a- Lien entre éthique et développement durable, économie d'énergie**

Au sens large, l'éthique environnementale peut être définie comme l'étude des relations entre l'humanité et les autres espèces vivantes et inanimées de la biosphère. Ce champ de réflexion interroge les fondements éthiques de la relation entre l'homme et la nature et analyse les implications sociales du devoir et de l'obligation selon deux approches :

- l'un est de nature biocentrique,
- et l'autre est de nature anthropocentrique.

En fonction de l'emplacement choisi, l'importance de la protection contre les économies d'énergie peut varier [28].

#### **b- Bioéthique et nouvelles technologies (Intelligence Artificielle, Progrès Scientifique, Humanoïdes, Robots, Drones).**

L'omniprésence des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, le progrès scientifique, la robotique, les drones et leurs applications brouillent la distinction entre humains et machines, entre activités en ligne et hors ligne, entre le monde physique et le monde virtuel, le naturel et l'artificiel, entre le réel et le virtuel.

La partie actuelle de ce polycopie explore les conséquences sociales, éthiques et juridiques de la convergence de la technologie, de l'intelligence artificielle et de la robotique du point de vue des droits de l'homme.

Préserver la dignité humaine au XXI<sup>e</sup> siècle nécessite le développement de nouvelles formes de gouvernance et de débats et de conflits ouverts et informés, de nouveaux mécanismes législatifs et, surtout, l'établissement d'une coopération internationale.

Il formule un certain nombre de recommandations d'action au sein du Conseil national et préconise une coopération étroite avec les organisations de l'UNESCO pour garantir un cadre juridique solide et des mécanismes de suivi efficaces au niveau international [29].

## **VII- Conclusion**

Dans ce quatrième chapitre, les droits d'auteur ont été pleinement détaillés dont on a introduits plusieurs exemples afin de faciliter la compréhension des notions. Ainsi, des textes juridiques ont été référenciés afin de donner plus de valeur au travail présenté.

# **Annexe :**

# **Examens**

# **&**

# **Examens corrigées**

---

---

## **Examen Corrigé (N°01)**

### **Ethique –Déontologie et Propriété Intellectuelles.**

**Département de Génie Electrique.**

**Année 2017/2018**

**1<sup>er</sup> année Master : RE+EM+IB+STC+ESE**

---

#### **Question 1 (2.5 pts)**

**Les principes clés de la protection de ces données personnelles : Y a cinq principes ;**

- 1- Le principe de finalité.(0.5 pts)**
- 2- Le principe de la pertinence.(0.5 pts)**
- 3- Le principe de la conservation. (0.5 pts)**
- 4- Le principe des droits. (0.5 pts)**
- 5- Le principe de la sécurité. (0.5 pts)**

#### **Question 2 (1.5 pts)**

**Y a deux types de droit d'auteur confère à son titulaire :**

- 1- Morale:** qui permet à son auteur de faire respecter l'intégrité de l'œuvre et de s'opposer à sa divulgation sans autorisation. Ce droit fait l'objet d'une protection perpétuelle. Il est invendu.(0.75 pts)
- 2- Patrimoniale :** qui confèrent un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre. Leur durée de protection s'achève soixante-dix ans après le décès de l'auteur. Au terme de cette période, l'œuvre entre dans le domaine public.(0.75 pts)

#### **Question 3 (3 pts)**

**1- Les deux types de la propriété intellectuelle sont :**

- La propriété littéraire et artistique.(0.5 pts)**
- La propriété industrielle.(0.5 pts)**

**2- Les droits qui sont liée à chaque propriété :**

Les droits liés à la propriété industrielle :

- Droit sur les signes distinctifs "les marques...etc." **(0.5 pts)**
- Droit sur les créations industrielles "les brevets, les dessins et modèles industriels...etc." **(0.5 pts)**

Les droits liés à la propriété littéraire et artistique :

- Le droit d'auteur, il protège les œuvres littéraires et artistiques. **(0.5 pts)**
- Les droits connexes du droit d'auteur sont les droits que possèdent les artistes et les producteurs...etc. **(0.5 pts)**

**Question 4 (01 pts)**

**Définition de plagiat :** Le plagiat consiste en l'appropriation d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques...etc.) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources. **(01 pts)**

**Question 5 (1.5 pts)**

**1- Les formes principales de la fraude scientifique :**

- La falsification de données. **(0.25 pts)**
- La fabrication de données. **(0.25 pts)**
- Le plagiat. **(0.25 pts)**

**2- La lutter contre cette fraude se fait principalement par :**

- La prévention. **(0.25 pts)**
- La détection et l'enquête. **(0.25 pts)**
- La sanction et la poursuite. **(0.25 pts)**

**Question 6 (03 pts)**

- **Définition de la morale :** C'est la science du bien et du mal, c'est une théorie relative à la conduite humaine en tant qu'elle a le bien pour objet. Elle se réfère aussi aux mœurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société.  
**(01 pts)**
- **Définition de l'éthique :** C'est la discipline de la philosophie qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, et d'un groupe et/ou un art qui dirige la conduite humaine en tenant compte, de la conscience et des valeurs.  
**(01 pts)**
- **Définition de la déontologie :** C'est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général.  
**(01 pts)**

**Question 7 (03 pts)**

- **La liberté académique :** Cette liberté est garantie, le respect d'autrui et en toute conscience professionnelle, l'expression d'opinions critiques sans risque de censure ni contrainte.**(1,5 pts)**
- **L'équité :** C'est l'objectivité et l'impartialité sont les exigences essentielles lors des évaluations, des promotions, des recrutements et des nominations.**(1,5 pts)**

**Question 8 (04 pts)**

- **Les devoirs de l'étudiant : (02 pts)**
  1. L'étudiant doit respecter la réglementation en vigueur.
  2. L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire.
  3. L'étudiant doit respecter le droit des membres de la communauté universitaire à la libre expression.
  4. L'étudiant doit respecter les résultats des jurys de délibération.

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

5. L'étudiant est dans l'obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter de ses obligations administratives envers l'établissement.
6. L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.
7. L'étudiant ne doit jamais frauder ou recourir au plagiat.
8. L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.

**- Les droits de l'étudiant : (02 pts)**

1. L'étudiant a droit à un enseignement et à une formation à la recherche de qualité. Pour ce faire, il a droit à un encadrement de qualité qui utilise des méthodes pédagogiques modernes et adaptées.
2. L'étudiant a droit au respect et à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire.
3. L'étudiant ne doit subir aucune discrimination liée au genre ou à toute autre particularité.
4. L'étudiant a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant les institutions universitaires.
5. Le programme du cours doit lui être remis dès le début de l'année. Les supports de cours (références d'ouvrages et photocopiés ...) doivent être mis à sa disposition.
6. L'étudiant a droit à une évaluation juste, équitable et impartiale.
7. **La remise des notes**, accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve et, au besoin, la consultation de copie, doit se faire dans des délais raisonnables n'excédant pas ceux fixés par les comités pédagogiques.
8. L'étudiant a le droit de présenter un recours s'il se croit lésé dans la correction d'une épreuve.
9. L'étudiant en post-graduation a droit à un encadrement de qualité ainsi qu'à des mesures de soutien pour sa recherche.
10. L'étudiant a droit à la sécurité, à l'hygiène et à la prévention sanitaire nécessaires aussi bien dans les universités que dans les résidences universitaires.

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

11. L'étudiant a droit aux informations concernant la structure d'enseignement supérieur à laquelle il appartient, notamment son règlement intérieur.
12. L'étudiant a accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.
13. L'étudiant élit ses représentants aux comités pédagogiques sans entrave ni pression.

## **EXAMEN CORRIGE N° 02**

### **\*\*EXAMEN D'ÉVALUATION DU SEMESTRE (2)\*\***

**Module :** Ethique, Déontologie & Propriétés Professionnelles

**Niveau :** 1<sup>ère</sup> année Master

**Durée :** 1h00 (Le Lundi 07-12-2020)

#### **1) Les Obligations Spécifiques dans le monde du travail**

- L'Obligation de Loyauté
- L'Obligation de Discrétion
- L'Obligation de Réserve

#### **2) compléter les vides par ce qui convient :**

On distingue deux différents types de citations :

**c- Les Citations *directes*** : elles reprennent **mot par mot** les propos de l'auteur. Elles sont utilisées de préférence *lorsqu'il y a une crainte de déformer la pensée de l'auteur en résumant son texte, ou encore en vue de mettre en évidence le caractère important de ses affirmations, de ses suggestions ou de ses propos.*

**d- Les Citations *indirectes*** : consistent à **paraphraser**, c'est-à-dire rapporter les propos de l'auteur **d'origine** avec **vos propres mots**.

#### **3) Quatre principales formes de plagiat :**

- ✓ le "plagiat accidentel",
- ✓ le "plagiat intentionnel",
- ✓ le "cyberplagiat"

#### **4) Procédures pour éviter le plagiat :**

Pour éviter le plagiat, on peut procéder comme suit :

Université Akli Mohand Oulhadj- Bouira  
Institut de Technologie  
Département du Génie de l'Eau

**Niveau :** 1<sup>ère</sup> année Master  
**Enseignant :** H. AIT ABBAS  
**Année Universitaire :** 2022-2023

- Citations :

- la paraphrase.

- Renvois du texte vers la bibliographie (DOI).

- Les sources bibliographiques.

#### 5) Sanctions Contre les Plagiaires :

- Pour le cas des **étudiants**, **L'article 35 de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016** stipule que :

« tout acte de plagiat ayant un rapport avec les travaux scientifiques et pédagogiques requis à l'étudiant dans les mémoires de **licence**, de **master**, et thèses de **doctorat**, avant ou après sa soutenance, expose son auteur à :

- l'annulation de la soutenance
- ou au retrait du titre acquis.
- instruire en justice les auteurs du plagiat.

- Pour le cas des **enseignants**, le *décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008* chapitre 8, article 24, classifie comme **faute professionnelle** de **quatrième degré**, le fait pour les enseignants chercheurs, d'être :

- auteurs ou complices de tout acte établi de plagiat,
- de falsification de résultats

#### 6) Le droit d'auteur confère à son titulaire deux types de droits :

- L'une **morale** : qui permet à son auteur de **faire respecter l'intégrité de l'œuvre** et de s'opposer à sa **divulgation** sans **autorisation**. Ce droit fait l'objet d'une **protection perpétuelle**. Il est **invendu**.
- L'autre **patrimoniale** : qui confère un monopole d'exploitation **économique** sur l'œuvre. Leur durée de protection s'achève **soixante-dix ans** après le décès de l'auteur. Au terme de cette période, l'œuvre entre dans le domaine **public**.



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Mohand Akli Oulhadj-Bouira-  
INSTITUT DE TECHNOLOGIE

6) Compléter le paragraphe suivant :

Le décret exécutif numéro 08-130 du 03 Mai 2008, relatif au statut particulier de <sup>①</sup> l'enseignant-chercheur, chapitre 8 article 24 classifie comme <sup>①</sup> faute professionnelle de 4<sup>ème</sup> degré le fait pour les enseignants chercheurs de commettre les faits suivants :

- Auteurs ou complices de tout acte de <sup>①</sup> Plagiat.....
- <sup>①</sup> Falsification... de résultats,
- <sup>①</sup> Fraude... dans les travaux scientifiques revendiqués dans les thèses de doctorat.

7) Quelles sont les 4 formes principales de plagiat ?

- a- <sup>①</sup> Plagiat... Accidental.....
- b- <sup>①</sup> ... Intentionnel.....
- c- <sup>①</sup> Cyber-Plagiat.....
- d- <sup>①</sup> Auto-plagiat.....

8) Quelles sont les 3 formes principales de la fraude scientifique ?

- a- <sup>①</sup> Falsification de données.....
- b- <sup>①</sup> Fabrication de données.....
- c- <sup>①</sup> Plagiat.....

9) L'auto-plagiat consiste à <sup>①</sup> remettre une copie d'un même travail <sup>①</sup> à divers enseignants dans le cadre de ..... cours différents.

10) Compléter le paragraphe suivant :

L'article 35 de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016 stipule que toute acte de plagiat ayant un rapport avec les travaux scientifiques requis à <sup>①</sup> l'Étudiant.... expose son auteur à :

- <sup>①</sup> Annulation de Soutenance.....
- <sup>①</sup> Retrait du titre acquis.....
- <sup>①</sup> Instruire en justice les auteurs de Plagiat.

Année universitaire : 2022-2023 (M1 Pro.-S2)

Enseignant : M<sup>r</sup>. AIT ABBAS

**EXAMEN CORRIGE N° 04**

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Mohand Akli Oulhadj-Bouira-  
\* INSTITUT DE TECHNOLOGIE \*

\*\*\*\*\*

**\*EPREUVE DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE (2)\***  
Module : Normes & Règles (Ethique, Déontologie & Propriété Intellectuelle)  
Niveau : 1<sup>ère</sup> année Master Pro.  
Durée : 1h30 (Le 25-06-2023)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Spécialité et Groupe : .....  
Immatriculation : .....

1) Citer 03 conséquences du rythme accéléré de la croissance de l'université

- ① ... trouble dans l'efficacité scientifique
- ② ... le respect des Normes de l'Académie
- ③ ... la maîtrise des processus d'Amélioration de ses performances.

2) Quelles sont les mesures à prendre pour faire face à ce phénomène (suite de la question 1)

- ① ... Réaffirmation des principes généraux
- ② ... Renouvellement des règles de fonctionnement.

3) Définissez la « Liberté académique »

- ① ... c'est diversifier les méthodes d'enseignement afin d'atteindre un résultat précis.

4) Citer les trois droits et trois devoirs de l'étudiant ?

Doits :

- ① ... Un enseignement et un encadrement de qualité
- ② ... une évaluation juste
- ③ ... Support des Cours

Devoirs :

- ① ... Respect de la réglementation
- ② ... des résultats des jurys
- ③ ... Faire preuve de civisme

Année universitaire : 2022-2023 (M1 Pro.-S2)

Enseignant : M<sup>r</sup>. AIT ABBAS

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Mohand Akli Oulhadj-Bouira  
\* INSTITUT DE TECHNOLOGIE \*

5) Définissez la propriété intellectuelle

- ① La propriété intellectuelle englobe les droits sur les idées, inventions et créations
- ② et l'entreprise est légalement autorisée à préserver ses droits

6) Citer les 03 principes de l'éthique dans l'enseignement supérieur et la recherche

- ① a- ... Liberté de l'enseignement et de la recherche
- ① b- ... Principe de responsabilité
- ① c- ... // ... des Respect de la personne .

7) Définissez la fraude scientifique

- ① c'est une action destinée à tromper dans le champ de la recherche scientifique pour gagner un avantage en
- ② détriment des autres

8) Définissez le « Cyber-plagiat »

- ① consiste à copier coller d'information sur le web
- ② sans indiquer ses sources .

## **EXAMEN N° 05**

### ***Examen du module Ethique-Déontologie et Propriété Intellectuelle.***

Université d'AkliMouhandOulhadj - Bouira. Année 2017/2018.

Faculté des Sciences et Sciences Appliquées.

Département de Génie Electrique.

1<sup>er</sup> année Master : RE+EM+IB+STC+ESE

#### **Question 1 (2.5 pts)**

La loi informatique définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Quels sont les principes clés de la protection de ces données personnelles ?

#### **Question 2 (1.5 pts)**

Le droit d'auteur confère à son titulaire de deux types de droits, Expliquer ces types de droits ?

#### **Question 3 (3 pts)**

La propriété intellectuelle désigne les créations de l'esprit, à savoir les inventions, les œuvres littéraires et artistiques et les symboles, noms, images, les dessins et les modèles utilisés dans le commerce.

- 1- Citez les deux types de cette propriété ?
- 2- Donner les droits qui sont liée à chaque propriété ?

#### **Question 4 (01 pts)**

Donner la définition de plagiat ?

#### **Question 5 (1.5 pts)**

Quels sont les formes principales de la fraude scientifique, et comment lutter contre cette fraude ?

#### **Question 6 (03 pts)**

Donner la définition de la Morale, Ethique et Déontologie ?

#### **Question 7 (03 pts)**

Dans les principes fondamentaux de la charte d'éthique et de déontologie universitaires, Quesignifier la liberté académique et l'équité ?

**Question 8 (04 pts)**

L'étudiant doit disposer de toutes les conditions possibles pour évoluer harmonieusement au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il a des droits qui ne prennent leur sens que s'ils sont accompagnés et d'une responsabilité qui se traduit par des devoirs. Quels sont ces devoirs et ces droits ? (Citez 4 exemples de chaque).

---

---

## **EXAMEN N° 06**

**Répondez par (vrais) ou (faux)**

1-L'enseignement et la recherche, missions principales de l'Université, se fondent sur le respect de valeurs immorales, dont découlent les règles de progression et les activités de la communauté universitaire dans son ensemble ?

2- La liberté de l'enseignement et de la recherche est constitutive de la liberté académique ?

3-Les Obligations et recommandations dans la préparation des publications sont :

- ✓ Les données doivent être fiables, recueillies loyalement et les résultats interprétés de manière rigoureuse et objective.
- ✓ Les protocoles expérimentaux peuvent être non documentés et non ouverts pour permettre leur reproduction par d'autres équipes.
- ✓ L'interprétation volontairement altérée de données pour obtenir le résultat souhaité
- ✓ L'obtention abusive du statut de coauteur d'une publication sans avoir apporté de contribution à la recherche.
- ✓ Les auteurs doivent s'efforcer de citer les travaux à l'origine des questions et thèses considérées.
- ✓ Le fractionnement des résultats dans plusieurs publications est à éviter.
- ✓ La publication des mêmes travaux dans plusieurs journaux est permise.

1. Conduites inappropriées à la rédaction des publications sont :

- ✓ L'interprétation volontairement faussée de données pour obtenir le résultat souhaité.
- ✓ La présentation/citation intentionnelle de manière correcte des travaux de concurrents.
- ✓ Les indications correctes sur le stade d'avancement de la publication de ses propres travaux.

✓ Le choix des citations doit être pertinent et rendre scrupuleusement compte des travaux déjà publiés par les auteurs et par d'autres équipes.

✓ La mention, sans son accord, d'une personne en qualité de coauteur.

4-Les données personnelles correspondent à toute information relative à une personne virtuelle identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement.

- Livre :La référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année de publication). *Titre : sous-titre*. Lieu de publication, Pays : Maison d'édition.
- Thèse, Mémoire :La référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année de soumission). *Titre du mémoire* (Mémoire de master inédit ou Thèse de doctorat inédite). Nom de l'institution, Pays.
- *Pr : Tilmatine. A, TECHNIQUES DE LA HAUTE TENSION* [PDF]. Université DJILLALI LIABES. Repéré à : [https://www.univsba.dz/fsi/downloads/ETL437Chapitre\\_1.pdf](https://www.univsba.dz/fsi/downloads/ETL437Chapitre_1.pdf)
- *Exemple Article de Revue* :La référence à la forme générique suivante : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année de publication). Titre de l'article. *Titre du périodique, numéro du volume, pagination*.

**EXAMEN N° 07**

**\*EPREUVE DE RATRAPAGE DU SEMETRE (2)\***

**Module :** Ethique, Déontologie & Propriété Intellectuelle

**Niveau :** 1<sup>ère</sup> année Master

**Durée :** 1h30 (Le Mercredi 09-10-2019)

1) Relier les deux parties afin d'avoir des phrases correctes :

- |           |   |
|-----------|---|
| La morale | * Définit les principes et les lois générales.  |
|           | * est la disposition individuelle à agir selon les vertus afin de rechercher la bonne décision dans une situation donnée. |
| L'éthique | * N'intègre pas les contraintes de la situation.  |
|           | * ignore la nuance, elle est binaire.   |
|           | * Admet la discussion et l'argumentation.   |

2) Citer les 4 formes principales de conflits d'intérêt ?

- |          |     |
|----------|-----|
| a- ..... | c - |
| .....    |     |
| b- ..... | d - |
| .....    |     |

3) L'intégrité : - c'est d'agir avec .....  
- ne prendre position que .....

4) Citer 2 principes fondamentaux de l'éthique et de déontologie dans le monde de travail

a- .....	b-
.....	

5) Utiliser les mots suivants (un climat favorable pour l'investissement, la confiance, la stabilité et la croissance du pays, cruciale, stabilité économique) afin de compléter ce paragraphe :

Parmi les modes de lutte contre la corruption :

- S'attaquer à la corruption afin d'instaurer .....
- Justice égale et équitable est une action ..... pour assurer .....

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

- Tolérance zéros vis-à-vis la corruption afin d'avoir ..... ce qui mène à .....

6) Parmi les obligations et règlements qui encadrent la gestion des ressources humaines :

a - Egalité.....

b - Conduite.....

c - Recherche.....

7) Compléter le paragraphe suivant :

Le décret exécutif numéro 08-130 du 03 Mai 2008, relatif au statut particulier de ....., chapitre 8 article 24 classifie comme ..... de ..... degré le fait pour les enseignants chercheurs de commettre les faits suivants :

- Auteurs ou complices de tout acte de .....,

- ..... de résultats,

- ..... dans les travaux ..... revendiqués dans les thèses de doctorat.

8) Compléter ces phrases avec les mots suivants :

suffisamment, fiables, permise, reproductions, pertinent, publication

Parmi les obligations et recommandations dans la préparation des publications :

- Les données doivent être .....

- Les prototypes expérimentaux doivent être .....documentés pour permettre leurs.....

- Le choix des citations doit être .....

- La ..... des mêmes travaux dans plusieurs journaux n'est pas .....

9) Quelles sont les 3 formes principales de la fraude scientifique ?

a- .....

b- .....

c- .....

10) Quelles sont les 4 formes principales de plagiat ?

a- .....

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

- b- .....
- c- .....
- d- .....

11) Compléter ce paragraphe avec les mots suivants :

références, passage, document, citation, source

une citation est un .....tiré d'un .....généralement utilisé pour illustrer ce qui est avancé dans ce travail. La .....doit absolument être indiquée en format abrégé avec la .....et en format complet dans la liste de .....

12) Compléter le paragraphe suivant :

L'article 35 de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016 stipule que toute acte de plagiat ayant un rapport avec les travaux scientifiques requis à ..... expose son auteur à :

- .....
- .....
- .....

13) L'auto-plagiat consiste à

.....  
.....  
.....cours différents.

# Références

# Bibliographiques

[1] Bashshur, Mounir, Youssef Courbage, and Boutros Labaki. "L'enseignement supérieur dans le monde arabe." Une question de niveau (2006).

[2] Annuaire statistique de la Direction du développement et de la prospective, MESRS Alger, 1997-2005.

[3] HADDAB, Mustapha. Les perceptibles caractéristiques de l'évolution les plus de directement l'enseignement supérieur en Algérie, sont liées à l'accroissement continu du nombre d'étudiants qu'il accueille et aussi à l'augmentation constante des lieux d'implantation, d'établissements d'enseignement supérieur dans l'ensemble du territoire algérien. Rappelons les principaux. L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale: Une comparaison libérale (Maghreb, Afrique, Canada, France), p. 51, 2014.

[4] GRANGET, Lucia. Modèles et réalités incertaines de l'Université. Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle, n° 30, p. 164-186, <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.3469>, 2006

[5] LAUGIER, Sandra. L'éthique du care en trois subversions. Multitudes, vol. 42, no 3, p. 112-125, 2010.

[6] OGIEN, Ruwen et TAPPOLET, Christine. Les concepts de l'éthique. 2009.

[7] JAUNAIT, Alexandre. Éthique, morale et déontologie. Ethique, médecine et société. Paris: Vuibert, p. 66-74, 2007.

[8] BÉGIN, Luc. Légiférer en matière d'éthique: le difficile équilibre entre éthique et déontologie. Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale, vol. 13, no 1, p. 39-61, 2011.

[9] Charte d'éthique et de déontologie universitaires, Ministère d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS)

---

<https://www.mesrs.dz/index.php/fr/ethique-et-deontologie/charte-ethique-et-deontologie/>,

consulté le 07 Septembre 2023.

[10] LANGLOIS, Lyse. L'éthique en milieu de travail—un développement progressif et continu. Le professionnalisme et l'éthique au travail, p. 123-141, 2011.

[11] DELASSUS, Eric. Éthique et relation entre les hommes dans le monde du travail. In : Éthique et relation entre les hommes dans le monde du travail. 2006. p. 13-20.

[12] <http://www.umc.edu.dz/index.php/component/k2/item/1130-prevention-et-lutte-contre-le-plaolat..>, consulté le 10 Septembre 2023.

[13] Arrêtés N°933 du 28 Juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat, <https://wipolex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/dz/dz072fr.pdf>, consulté le 10 Septembre 2023.

[14] décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 relatif au statut particulier de l'enseignant chercheur, <https://services.mesrs.dz/EthiqueDeontologie/DocumentsCharte/11-12-fr.PDF>, consulté le 10 Septembre 2023.

[15] Site officiel de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, <https://www.wipo.int/copyright/fr/>, consulté le : 16 Septembre 2023.

[16] DIARRA, S. L'articulation du droit d'auteur et du droit des dessins et modèles dans le cadre de la protection des dessins et modèles. Publications Études & Analyses, 2011.

[17] Murielle Cahen, «Droit d'auteur et internet », [https://www.murielle-cahen.fr/p\\_droitdauteur/](https://www.murielle-cahen.fr/p_droitdauteur/), consulté le 16 Septembre 2023.

---

[18] Code de la propriété intellectuelle, <https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CPPI000668#:~:text=de%20l'article-.Art.,public%20d'une%20mani%C3%A8re%20indirecte>, consulté le 16 Septembre 2023.

[19] Muñoz, J. (1999). Piratage informatique et protection juridique des créations audiovisuelles et des logiciels. Cahiers de l'APLIUT, 19(2), 5-18.

[20] SAINT-AUBIN, Thomas et LECONTE, Charles. Scraping de données et régularité. Archimag (Stratégies & Ressources de la Mémoire et du Savoir), 2019.

[21] FAURÉ, Thomas. Les enjeux du Métavers en matière de protection des données personnelles. In : Annales des Mines-Réalités industrielles. Cairn/Softwin. p. 67-70, 2022.

[22] Site officiel de l'INAPI : <https://www.inapi.cl/fr/brevets/types-de-brevets/le-brevet-d-invention>, consulté le : 01 Octobre 2023.

[23] Site du guide des droits de brevets : [https://www.justifit.fr/b/guides/droit-des-brevets/#Droit\\_des\\_brevets\\_definition\\_juridique](https://www.justifit.fr/b/guides/droit-des-brevets/#Droit_des_brevets_definition_juridique), consulté le : 01 Octobre 2023.

[24] Site de science presse : <https://www.sciencepresse.qc.ca/blogue/2010/05/21/lutilite-dun-brevet>, consulté le : 01 Octobre 2023.

[25] Université Constantine3 Salah Boubnider Bureau de la propriété intellectuelle Centre d'appui à la technologie et à l'innovation BPI-CATI-UC3, GUIDE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, [pro-intellectuel.univ-constantine3.dz/wpcontent/uploads/2021/12/Guidelines\\_18-9-21-1\\_compressed.pdf](pro-intellectuel.univ-constantine3.dz/wpcontent/uploads/2021/12/Guidelines_18-9-21-1_compressed.pdf), consulté le : 01 Octobre 2023.

[26] Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003, « Protection des droits d'auteur et droits voisins », consulté le 05 Octobre 2023.

**Support de cours de Matière : Respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité**

**Semestre : S2 (UET 2.1)**

**(VHS: 22h30, Cr : 1h30)**

[27] Arsia AMIR-ASLANI, Nacer Eddine SADI, « La valorisation de la propriété intellectuelle dans les biotechnologies, Ecole de Management de Grenoble, n° 290, Mars 2013. [28] Sylvie Ferrari, **Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas, Environmental ethics and sustainable development: Reflections on Hans Jonas' Responsibility Principle**, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8441>

[29] La convergence technologique, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, Rapporteur : M. Jean-Yves LE DÉAUT, France, SOC, Origine - Renvoi en commission: Doc. 13833, Renvoi 4145 du 28 septembre 2015. 2017 - Deuxième partie de session, consulté le : 01 Octobre 2023.

[30] Cours « Droit d'auteur dans l'internet et le commerce», , [https://elearning.univ-msila.dz/moodle/pluginfile.php/399450/mod\\_resource/content/1/3.%20Droit%20d'auteur%20dans%20l'internet%20et%20le%20commerce](https://elearning.univ-msila.dz/moodle/pluginfile.php/399450/mod_resource/content/1/3.%20Droit%20d'auteur%20dans%20l'internet%20et%20le%20commerce), Université de Msila, Consulté le 01 Octobre 2023.